

COMMUNE DE BAVANS (25550)

N°43 / 97

Réf : YR/CM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 26 06 1997	L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept le quatre juillet
DATE D’AFFICHAGE 04 07 1997	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la Présidence de M.RICHARD Yves, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 27 présents : 21 votants : 27	Etaient présents tous les membres en exercice sauf : Excusés :Mmes BASSENNE, GRANDMOUGIN, MM. BOURZEIX, GROSJEAN, MOUHOT, BEPOIX Absents : néant
OBJET : Cession à ECIA - Demande de distraction du régime forestier	Monsieur Serge VANNIER a été élu secrétaire de séance.

La société ECIA souhaite agrandir ses activités à BAVANS. Pour ce faire, il est indispensable que la Commune lui cède le terrain nécessaire. Une seule possibilité existe au Nord du Centre d'essais de BAVANS, appartenant à cette société. La parcelle préconisée fait partie de la forêt communale soumise au régime forestier.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, pour permettre de développer l'emploi à BAVANS, à l'unanimité, se prononce pour la cession d'une parcelle de terrain communal de 7 à 50 ca environ. Il sollicite en conséquence la distraction du régime forestier de cette surface cadastrée : Section D - Bois sur prés N° 948.

En contrepartie de cette distraction, il s'engage à soumettre les parcelles en cours d'acquisition lieu-dit « Champ Charme » pour une surface équivalente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

N. Lithe
Mite à notre conversation :
Par "d'environ" en matière
de distraction.
De plus, il semble que la
surface exacte soit 7ha 47a 49 ca
Santet

Pour copie conforme
BAVANS, le 4 Juillet 1997
Le Maire

Yves RICHARD



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212500482-20241218-DELIB2024121814-DE